

N°	3	2	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Travaux d'aménagement des locaux de l'Institution – Autorisation d'engagement et crédits de paiement</p>	<p>L'an deux mil douze</p> <p>Le mercredi 28 novembre à 10h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Eu, sous la présidence de Mme GAOUYER.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 novembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. SENEAL</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme GAOUYER), Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET , M. PATIN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p align="center"><u>- Travaux d'aménagement des locaux de l'Institution – Autorisation d'engagement et crédits de paiement</u></p>
<p>26 octobre 2012</p>	<p>Dans le cadre de la réhabilitation des nouveaux locaux de l'Institution, il a été bloqué au BP 2012, 15 000€ qui vont couvrir les dépenses liées aux frais d'électricité et de plomberie dans les nouveaux locaux dévolus à l'Institution.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p>	<p>S'agissant de la réhabilitation du couloir, d'une pièce à archive, de la kitchenette et de la future salle de réunion, des travaux de reprise de plancher, de placoplâtre, de faux-plafonds, de peinture doivent être engagés.</p>
<p>Présents 5</p>	<p>Sur la base des deux devis fournis (Education et environnement - St Saëns 12 740€ et Association Entreprise d'Insertion en BTP - Chépy 17 489,88€), les travaux peuvent être engagés soit en janvier 2014 soit en janvier 2013.</p>
<p>Votants 6</p>	<p>Disposant d'une partie des fonds sur le budget 2012, il est proposé aux membres du Conseil, une autorisation d'engagement sur cette dernière phase de travaux de réhabilitation des locaux sur la base du coût le plus important compte tenu que les prestations sont identiques mais que la seconde entreprise peut agir sous 3 mois.</p> <p>Les paiements se feront sur 2012 et sur 2013.</p>

Pour le financement de cette opération nouvelle de fonctionnement, il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement (AE) sur la base des montants indiqués ci-après :

Opération	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement	
		2012	2013
Réhabilitation des locaux de l'Institution	18 000€	4 500€	13 500€

Les dépenses seront imputées au budget principal à l'article 61522 du chapitre 011. Les crédits de paiement 2012, afférents à cette opération, seront inscrits à la Décision Modificative n°2 au Budget 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Présidente à :

- engager les travaux de réhabilitation des locaux de l'Institution présentés ci-dessus, et à procéder à leur règlement, suivant les crédits de paiement proposés,
- inscrire les crédits de paiement 2012, afférents à cette opération, à la Décision Modificative n°2,
- signer le devis présenté, pour ces travaux, par l'Entreprise CHEPY,
- signer tous documents permettant la bonne réalisation de ces travaux.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 04/12/2012
Acte exécutoire le : 04/12/2012
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE / YVELLES / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
10, rue de la Bresse
3, rue Sœur Badon - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE / YVELLES / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
10, rue de la Bresse
3, rue Sœur Badon - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

